

## 2. STRATEGIE

### 2.5 Prêt 60 : évolutions

Annexe 2.5

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Le COS a autorisé le 18 décembre 2023 le lancement d'un nouveau prêt, le prêt 60 ou prêt viager hypothécaire. A la fin de la première année, et au vu des résultats, le COS a pérennisé le dispositif lors de la séance du 18 décembre 2024.

Le document présenté en annexe montre les statistiques de ce produit sur l'exercice 2025. Elles démontrent l'intérêt de cette activité à la fois sur l'exercice de nos missions sociales et sur la contribution au modèle économique.

Pour poursuivre le développement, nous mettons au débat deux propositions d'évolutions :

1. Proposition de Passage du seuil maximal des prêts de 1M€ à 1,5M€
  - Objectif : être en ligne avec Arrago (commerciallement et rachat de créance)
  - Simplification et alignement du discours client
  - Risque de perdre la production des prêts d'un montant important au bénéfice de l'autre banque
  - Validation de chacun de ces prêts par le Comité des Prêts
  - La créance est toujours cédée sous 1 semaine
2. Ouverture du Prêt 60 aux Gérants
  - Restriction au départ pour éviter tout financement d'activités professionnelles
  - Une analyse juridique a été menée pour affiner notre position
    - « Si l'on considère les termes du L315-3 du Code de la consommation, mais aussi l'environnement juridique dans lequel il s'insère, rien n'interdit d'accorder un PvH à un mandataire social en activité (I)
    - l'utilisation des fonds à des fins professionnelles appelant, bien entendu, des sanctions à l'égard de l'emprunteur (II)
    - Sans que le prêteur ou le refinancier ne soient exposés, en principe, à un risque, du moins sur le plan juridique (III)
  - Nous prévoyons un renforcement de nos procédures internes pour bien prévenir nos clients et encadrer le dispositif.

Le comité des prêts et le comité d'audit et des risques ont été sollicités en amont. Ils émettent tous les deux un avis favorable.

Le Conseil, après délibéré,

- **Autorise l'augmentation du plafond de prêt à 1,5 millions d'euros pour le prêt 60**
- **Autorise l'octroi de prêt 60 à des gérants dans le cadre des procédures internes mises à jour**
- **La modifie comme suit :**

.....  
TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE